

Cette notice décrit la façon dont vos informations personnelles peuvent être utilisées et divulguées et la procédure à suivre pour y accéder. Veuillez la consulter.

Vos droits

S'agissant de vos informations médicales, vous disposez de certains droits.

Cette section décrit vos droits et certaines des responsabilités qui nous incombent pour vous aider.

Obtenir une version électronique ou papier de votre dossier médical

- Vous devez demander à consulter ou à obtenir une version électronique ou papier de votre dossier médical et de toute autre information médicale vous concernant en notre possession. Pour connaître la procédure à suivre, contactez-nous.

Nous demander de corriger des informations sur votre dossier médical

- Nous vous fournirons une copie ou un résumé de vos informations médicales. Comptez un délai de 30 jours à compter de la date de votre demande. Des frais pourront vous être facturés, conformément à la loi de l'État.

Demander la confidentialité des communications

- Vous pouvez nous demander de corriger des informations médicales vous concernant que vous considérez comme inexacts ou incomplètes. Pour connaître la procédure à suivre, contactez-nous.

Nous demander de restreindre l'utilisation ou la divulgation des informations

- Il peut arriver que nous refusions de répondre à votre demande mais, dans ce cas, un courrier expliquant le motif de ce refus vous est adressé dans un délai de 60 jours.

Obtenir la liste des tiers avec lesquels nous avons partagé vos informations

- Vous pouvez nous demander de vous contacter tel que vous l'avez précisément déterminé (par exemple, par téléphone, à votre domicile ou à votre bureau) ou de vous envoyer les messages à une adresse électronique différente de celle initialement fournie.

Obtenir une copie de la présente notice sur les pratiques de confidentialité

- Nous répondrons à toutes les demandes raisonnables.

Désigner une personne que vous autorisez à agir en votre nom

- Vous pouvez nous demander de **ne pas** utiliser ou communiquer certaines informations relatives à vos traitements, paiements ou opérations. Nous ne sommes pas tenus de répondre à votre demande et pouvons la refuser si nous jugeons que vos soins peuvent en être affectés.

- Si vous avancez intégralement les frais d'un service ou d'un soin médical, vous pouvez nous demander de ne pas communiquer cette information aux fins de paiement ou d'autres opérations avec votre caisse d'assurance maladie. Nous répondrons à votre demande, à moins que la loi n'exige que nous communiquions cette information.

- Vous pouvez nous demander la liste (relevé) des fois où nous avons communiqué vos informations médicales au cours des six années précédant la date de votre demande, les organisations avec lesquelles nous les avons partagées et les raisons pour lesquelles nous l'avons fait.

- Nous vous indiquerons toutes les divulgations survenues, à l'exception de celles concernant votre traitement, vos paiements, les opérations de soins et certaines autres divulgations (comme celles correspondant à vos demandes de divulgation). Nous vous adresserons gratuitement un relevé par an, mais vous facturerons des frais raisonnablement calculés sur la base des coûts induits, si vous formulez une autre demande de ce type au cours de la même période de 12 mois.

- Vous pouvez demander une copie papier de cette notice à tout moment, même si vous avez accepté de la recevoir par voie électronique. Nous vous en fournirons un exemplaire papier dans les plus brefs délais.

- Si vous avez donné à une personne une procuration médicale ou si un tiers est votre tuteur légal, cette personne peut exercer vos droits et prendre des décisions concernant vos informations médicales.

- Avant d'entreprendre toute action, nous nous assurerons que la personne en question dispose effectivement de ce pouvoir et peut agir en votre nom.

Déposer une réclamation si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés

- Vous avez la possibilité de déposer une réclamation si vous estimez que nous n'avons pas respecté vos droits. Pour cela, contactez-nous en utilisant les informations fournies à la première page.
- Vous pouvez déposer une réclamation auprès du bureau des Droits civils du Département de la Santé et des Services sociaux américain en adressant votre courrier au 200 Independence Avenue, S.W., Washington, D.C. 20201, en appelant au 1 877 696 6775 ou en consultant la page du site www.hhs.gov/ocr/privacy/hipaa/complaints.

Vos choix

Pour certaines informations médicales, vous pouvez nous indiquer ce que vous nous autorisez à partager. Si vous avez une préférence claire concernant la façon dont vous souhaitez nous voir partager vos informations dans les situations décrites ci-dessous, indiquez-la-nous. Dites-nous ce que vous souhaitez que nous fassions et nous nous conformerons à vos instructions.

Dans ces situations, vous avez le droit et la possibilité de choisir si vous souhaitez nous autoriser à :

- Partager les informations vous concernant avec les membres de votre famille, vos amis proches ou d'autres personnes impliquées dans votre processus de soins
- Partager les informations vous concernant en cas de secours lors d'une catastrophe naturelle
- Ajouter les informations vous concernant dans l'annuaire d'un hôpital

Si vous n'êtes pas en mesure de nous indiquer votre préférence (si, par exemple, vous êtes inconscient[e]), nous pouvons être amenés à communiquer les informations vous concernant dans la mesure où nous jugeons agir dans votre meilleur intérêt. Nous pouvons également partager les informations vous concernant, le cas échéant, pour pallier un danger grave ou imminent pour la vie ou la sécurité.

Dans ces situations, nous ne communiquons jamais les informations vous concernant, sans votre autorisation écrite :

- Fins commerciales
- Vente d'informations
- Partage des notes de psychothérapie vous concernant

En cas de collecte de fonds :

- Nous pouvons être amenés à vous contacter lors de campagnes de collecte de fonds, mais vous avez la possibilité de nous demander de ne plus vous contacter par la suite.

Nos utilisations et divulgations

Comment et à quelle fréquence utilisons-nous ou partageons-nous les informations médicales vous concernant ?

En règle générale, nous utilisons et communiquons les informations médicales vous concernant pour :

Gérer notre organisme

- Nous pouvons utiliser les informations médicales vous concernant et les partager avec d'autres professionnels participant à votre traitement.

Par exemple : vous êtes traité(e) par un médecin pour une blessure et celui-ci s'enquiert auprès d'un autre médecin de votre état de santé général.

Faciliter votre traitement

- Nous pouvons utiliser et partager les informations médicales vous concernant pour gérer nos activités quotidiennes, améliorer la qualité des soins dont vous bénéficiez et vous contacter quand cela est nécessaire.

Par exemple : nous utilisons les informations médicales vous concernant dans le cadre de la gestion de votre traitement et des services associés.

De quelle autre façon pouvons-nous utiliser ou partager vos informations médicales ? Nous sommes autorisés ou obligés de communiquer les informations vous concernant à d'autres fins, généralement pour contribuer au bien général, tel que la santé publique et la recherche. Les conditions à remplir prévues par la loi pour nous permettre de communiquer vos informations médicales à ces fins sont nombreuses. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez : www.hhs.gov/ocr/privacy/hipaa/understanding/comumers/index.html.

- Nous pouvons être amenés à communiquer les informations médicales vous concernant dans certaines situations particulières, notamment :
 - Prévention de maladie
 - Aide lors de rappels de produits
 - Signalement des effets indésirables de médicaments
 - Signalement de cas suspectés d'abus, de négligence ou de violence familiale
 - Prévention ou diminution d'une menace grave pour la santé ou la sécurité d'un individu

Effectuer des travaux de recherche • Nous pouvons utiliser et communiquer vos informations médicales aux fins de travaux de recherche.

Répondre aux demandes de don d'organe et de tissu • Nous pouvons être amenés à communiquer vos informations médicales aux organismes de collecte d'organes.

Prouver notre conformité aux exigences légales • Nous devons communiquer vos informations médicales si les lois de l'État ou les lois fédérales l'exigent, y compris au Département de la Santé et des Services sociaux s'il souhaite s'assurer de notre conformité à la loi fédérale sur la protection de la vie privée.

Collaborer avec un médecin légiste ou un entrepreneur des pompes funèbres • Nous pouvons être amenés à communiquer vos informations médicales à un coroner, un médecin légiste ou un entrepreneur des pompes funèbres, en cas de décès.

Gérer les demandes d'indemnisation d'accidents du travail, d'application de loi et les autres demandes gouvernementales • Nous pouvons communiquer vos informations médicales :

- Pour des demandes d'indemnisation d'accidents du travail
- Pour répondre aux demandes d'application de la loi ou à un agent chargé de l'application des lois
- Dans le cadre des activités autorisées par la loi des agences de surveillance sanitaire
- Dans le cadre de certaines fonctions gouvernementales, telles que les activités militaires, de sécurité nationale et les services de protection présidentiels.

Fournir une réponse en cas de poursuites juridiques et d'actions en justice • Nous pouvons partager vos informations médicales en réponse à une décision judiciaire ou administrative ou encore suite à une assignation.

Les informations médicales que nous ne pouvons communiquer qu'avec votre autorisation ou sur l'ordonnance d'un juge sont les suivantes :

Résultat du dépistage de VIH/Séropositivité (votre autorisation écrite est nécessaire dans chaque cas)	Communications des travailleurs sociaux
Consentement pour l'avortement	Conseil aux victimes de violence familiale
Maladies sexuellement transmissibles	Conseil aux victimes d'agressions sexuelles
Résultats de tests génétiques	Dossiers liés à l'alcoolisme et la toxicomanie
Communications avec les fournisseurs de services de santé mentale (psychologues, psychiatres, spécialiste en santé mentale, conseillers en santé mentale agréés, thérapeutes en relation de couple et familiales, psychologues spécialisés dans la réadaptation, psychopédagogues, conseillers familiaux)	

Combien de temps conservons-nous vos informations médicales ?

Nous enregistrons vos informations médicales sur supports papier, électroniques ou photographiques que nous conservons vingt (20) ans, à l'issue d'un traitement ou d'une fin de prise en charge médicale. Les films radiologiques et les radiographies, les autres enregistrements d'images, les tracés d'électrocardiogramme, les tracés de monitoring foetal et les données brutes de tests psychologiques ne doivent pas être conservés pendant une période aussi longue et peuvent être détruits après cinq (5) ans à compter de la date de l'examen concerné.

Nos responsabilités

- En vertu de la loi, nous sommes tenus d'assurer la confidentialité et la sécurité des informations médicales protégées vous concernant.
- Nous vous signalerons sans délai toute violation susceptible d'avoir compromis la confidentialité et la sécurité de vos informations médicales.
- Nous devons respecter nos devoirs et pratiques de confidentialité décrits dans la présente notice dont nous vous donnons une copie.
- Nous n'utiliserons pas et ne communiquerons pas vos informations médicales autrement que pour les fins décrites dans cette notice, sauf si vous nous y autorisez par écrit. Si vous nous donnez votre autorisation, vous pouvez à tout moment changer d'avis. Dans ce cas, il vous suffit de nous en informer par écrit.

Pour plus d'informations à ce sujet, consultez : www.hhs.gov/ocr/privacy/hipaa/understanding/consumers/noticepp.html.

Modification des termes de cette notice

Nous pouvons être amenés à modifier les termes de la présente notice et les modifications apportées s'appliqueront à toutes les informations médicales vous concernant en notre possession. Dans ce cas, vous pourrez obtenir la nouvelle version de la notice sur simple demande auprès de notre bureau et via notre site Internet.

La date d'effet de cette notice est le 23 septembre 2013.

La présente notice sur les pratiques de confidentialité s'applique aux organisations suivantes :

- Tout professionnel des soins de santé autorisé à enregistrer des informations médicales dans votre dossier hospitalier
- Tout fournisseur de service de santé membre du personnel médical et dentaire BMC
- Tous les membres de l'effectif BMC, y compris les employés, le personnel, les bénévoles et tout autre personnel hospitalier

Boston Medical Center et les centres de santé ci-dessous du Boston HealthNet partagent les informations médicales afin de participer à un système intégré de prestation de soins de santé et de mener de nombreuses activités conjointes, telles que le contrôle de la qualité des services :

Codman Square Health Center
Dimock Center
Dorchester House Multi-Service Center
East Boston Neighborhood Health Center
Geiger-Gibson Community Health Center
Roslindale Medical and Dental Center
Harvard Street Neighborhood Health Center
Health Care for the Homeless

Manet Community Health Center
The Mattapan Community Health Center
Neponset Health Center
South Boston Community Health Center
South End Community Health Center
Greater Upham's Corner Health Center
Whittier Street Neighborhood Health Center

**Contactez le responsable de la protection des renseignements personnels au 617 414 8100 ;
Téléscripteur : 800 439 2370 (disponible pour les malentendants)
privacyofficer@bmc.org
www.bmc.org**